



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 11 mars 2019 à 14 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Corinne Compan, Evelyne Frayssinet suppléante de Madame Sylvie Ayot, Dominique Gombert, Émilie Gral, Sylvie Lopez, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Barbezange, Jean-Marc Calvet, Eric Cantournet, Jean-louis Denoit.

Membres absents ou excusés : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Bel, Annie Cazard, et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Florian Souyris directeur départemental, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron et Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes, payeur départemental et Messieurs Michel Galtier, Alain Garibal et Olivier Guiraud.

Membre de droit : Madame la préfète excusée et non représentée.

Date de convocation : 6 février 2019.

6 – CRÉATION DE POSTES

Vu le rapport n° 7.

Vu l'article L 1424-29 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide la création des postes à temps complet suivants :

DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- **1 poste de lieutenant-colonel**, à compter du 31 mars 2019 pour le chef de groupement pilotage et fonctions transverses (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente) qui bénéficie d'une mutation sur des fonctions de chef de groupement des emplois et des compétences au S.D.I.S. des Pyrénées Atlantiques au 1^{er} avril 2019.
- **2 postes de capitaine** à compter du 1^{er} avril 2019 comme suite à la réussite de 2 agents au concours interne de capitaine.
- **1 poste de lieutenant de 2^{ème} classe** à compter du 1^{er} avril 2019 comme suite à la réussite d'un agent au concours interne de lieutenant de 2^{ème} classe.
- **1 poste de lieutenant de 2^{ème} classe** à compter 1^{er} avril 2019 au titre de la promotion interne (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).
- **2 postes de cadres de santé de 1^{ère} classe** à compter du 1^{er} janvier 2019 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente)

DANS LE CADRE DES RECRUTEMENTS A VENIR :

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels :

- **1 poste de lieutenant de 1^{ère} classe**, à compter du 1^{er} juin 2019 dans le cadre du remplacement d'un agent admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Fait à Rodez, le **11 MARS 2019**

Le Président,

Jean-Claude Anglars

